



**Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique**

L'an deux mille seize, le 01 mars, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, président (seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première réunion du 16 février 2016)

---

**Présents :** Mathieu ARA, Marion BERGINIAT, Virginie BERNAT, Daniel BOURDENX, Guy DUCASSE, Christian FILHASTRE, Xavier FORTINON, Roselyne LACOUTURE, Marie-Pierre SENLECQUE, Martine TAPIN

**Excusés et procurations :**

Jean-Paul BERNIER, Stéphane BRETHERS, Eric CANTON, Jean-Claude DEYRES, Dominique DEGOS, Henri EMMANUELLI, Nathalie FRITZ, Pierre FROUSTEY, Pascal REY, Magali VALIORGUE, Soraya SOUGNEZ, Jean-Luc GUERLOT

**Absents excusés :**

Date de convocation : 18 février 2016

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 10 ; votants : 13 dont 3 pouvoirs

Pour : 13

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Vote du compte administratif
2. Approbation du compte de gestion 2015
3. Affectation des résultats
4. Vote du budget 2016
5. Nouveaux adhérents
6. Renouvellement ligne de trésorerie
7. Nouvelles participations
8. Personnel :
  - a. Mise à jour du tableau des effectifs
  - b. Ratios promus/promouvables
  - c. Bilan des prestations CNAS 2015
  - d. Ouverture de postes/avancement de grade
9. Prise en charge du repas de fin d'année des agents de l'ALPI
10. Questions diverses

**DÉLIBÉRATION N°01  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**  
**D'adopter** le compte administratif 2015 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	3 242 077,02
DEPENSES	2 927 716,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	314 360,23

  

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	779 453,90
DEPENSES	762 525,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 928,61

**D'adopter** le compte administratif 2015 du budget annexe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	40 941,65
DEPENSES	39 053,87
RESULTAT DE L'EXERCICE	1887,78

**D'autoriser** le président pour signer les documents afférents.

**DÉLIBÉRATION N°02  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**  
**De déclarer** que le compte de gestion dressé pour le Syndicat Mixte ALPI pour l'exercice 2015 par la Paierie Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet

**DÉLIBÉRATION N°03  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Pour le budget principal.  
Après avoir voté le compte administratif,  
A la clôture de l'exercice 2015, les résultats s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	2 927 716.79 €
Recettes (b)	2 908 488.58 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c=b-a)	-19 228.21 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	333 588.44 €
<b>Résultat de clôture 2015 (e=c+d)</b>	<b>314 360.23 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses (a)		762 525.29 €
Recettes (b)		641 249.84 €
Résultat d'investissement de l'exercice (c=b-a)		-121 275.45 €
Solde d'exécution reporté N-1 (d)		138 204.06 €
<b>Solde d'exécution 2015 (e=c+d)</b>		<b>16 928.61 €</b>
Restes à réaliser	Dépenses (f)	65 527.72 €
	Recettes (g)	0.00 €
	Solde (h)	65 527.72 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2015</b>	<b>i = h-e</b>	<b>48 599.11 €</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, affectation de l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur l'exercice 2016</b>	
<b>Au compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisés</b>	<b>48 599.11 €</b>
<b>Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 - recettes</b>	<b>265 761.12 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté compte 001 - recettes</b>	<b>16 928.61 €</b>

#### **Article 2**

Pour le budget annexe.

Après avoir voté le compte administratif,

A la clôture de l'exercice 2015, les résultats s'établissent comme suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Dépenses (a)	39 053.87 €
Recettes (b)	40 416.63 €
Résultat de l'exercice (c=b-a)	1 362.76 €
Résultat reporté N-1 (d)	525.02 €
<b>Résultat de clôture 2015 (e=c+d)</b>	<b>1887.78 €</b>
<b>Affectation au 002 - recettes</b>	<b>1887.78 €</b>

#### **DÉLIBÉRATION N°04 VOTE DU BUDGET 2016**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'adopter** le budget principal 2016 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	714 047,72	714 047,72
FONCTIONNEMENT	3 278 631,12	3 278 631,12

**D'adopter** le budget annexe 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES 50 137,78	RECETTES 50 137,78
----------------	-----------------------	-----------------------

**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°05  
NOUVEAUX ADHRENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De valider** les nouvelles adhésions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

**De valider** les résiliations d'adhésion.

<b>Nouveaux adhérents</b>	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Syndicat du Midou et de la Douze 575 avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan (délibération du 03/12/2015)	X		X	
Lycée des métiers du bâtiment Jean Garnier à Morcenx (délibération du 30/11/2015)	X		X	
<b>Résiliation</b>				
Mairie Saint Cricq Chalosse				
SIVU Scolaire de Saint Cricq Chalosse /Brassempouy				

Désignation des représentants :

Syndicat du Midou et de la Douze : représentant titulaire : Serge Jourdan ; représentant suppléant : Bernard ZACHELLO

Mairie de Moliets et Mâa : remplacement du représentant titulaire : Alain AURIEL

Mairie de Labouheyre : remplacement du représentant titulaire : Nadège GUILLOT

Lycée des métiers du bâtiment Jean Garnier : Représentant titulaire : Sylvie MALAVAL ; représentant suppléant : Thierry VERVLIET

**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06  
RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORIE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'autoriser** le président à signer le contrat de la ligne de trésorerie pour 2016 avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 euros
- Taux d'intérêt : euribor de la durée du tirage pris à J-2 + marge bancaire fixe de 0.69 % (euribor au 16/02/2016 : -0.008 %)
- Duré : 12 mois
- Périodicité de facturation des intérêts : à chaque opération de remboursement
- Frais de dossier : 150 euros
- Commission d'engagement : 0 euros
- Tirage : 1000 euros minimum
- Commission de non utilisation : 0 euros

**D'autoriser** le président, sans autre délibération, à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat du Crédit Agricole.

**DÉLIBÉRATION N°07  
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** les participations financières des adhérents et non-adhérents pour l'année 2016.

**De prendre acte** des nouvelles participations ou des modifications sur les participations existantes :

- Participations supplémentaires pour la réalisation d'un intranet/extranet
- Participation location longue durée de matériel informatique
- Mise à disposition d'une plate-forme ouverte à distance
- Signature électronique : participation pour changement certificat

**D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°08  
PERSONNEL**

- **DELIBERATION N°08-01 : APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** le tableau des effectifs du syndicat mixte Agence Landaise Pour l'Informatique à compter du 01 janvier 2016

- **DELIBERATION N°08-02 : RATIO PROMUS/PROMOUVABLES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De fixer**, au titre de l'année 2016, les taux d'avancement de grade, ainsi qu'il suit :

- En catégorie A : 100 %
- En catégorie B : 100 %
- En catégorie C : 100 %

**D'arrondir** à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement.  
**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

• **DELIBERATION N°08-03 : CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**De créer :**

- 1 poste de technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 02.03.2016
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 02.03.2016
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01.07.16

**De modifier** le tableau des effectifs de l'ALPI en supprimant les postes actuels et en ajoutant les nouveaux. La rémunération et la durée de carrière des agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant les différents grades.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°09  
PRISE EN CHARGE DU REPAS DE FIN D'ANNEE DES AGENTS DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'approuver** la prise en charge financière du repas de fin d'année pour un montant de 529 euros. Les montants des dépenses sont prévues à la ligne « fêtes et cérémonies » du budget de l'ALPI.

**D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°10  
MODIFICATION DELEGATION DE SIGNATURE DELEGATION DES MARCHES PUBLICS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

**D'autoriser** le Président de l'ALPI, pendant la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

-des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, d'un montant inférieur à 100 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le président rendra compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

**D'autoriser** le président à signer tout document à cet effet.

Séance levée à 19 heures

Le président de l'ALPI  
Xavier FORTINON

